

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 9 octobre 2008.

Section du dépôt légal



Info-Autorité

VOLUME 5, NUMÉRO 2



Info-Autorité

SOMMAIRE

L'autorité active dans son milieu

[OICV à Québec les 4 et 5 juin dernier](#)

NOUVELLE DE L'Autorité

[Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance – Des modifications sont apportées au Fonds](#)

Documents À consulter

[L'Autorité des marchés financiers est heureuse d'annoncer la publication des rapports](#)

L'Autorité vous informe

[Trois projets de loi adoptés](#)

L'AUTORITÉ ACTIVE DANS SON MILIEU

[14^e Conférence de Montréal](#)

L'AUTORITÉ VOUS CONSEILLE

[Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!](#)

L'AUTORITÉ ACTIVE DANS SON MILIEU

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à Québec les 4 et 5 juin dernier

Une table ronde d'experts provenant d'Europe et d'Amérique du Nord de l'industrie des fonds communs de placements s'est tenue à l'occasion de la dernière réunion du comité permanent n° 5 de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) à Québec. La Direction des relations extérieures de l'Autorité des marchés financiers était honorée d'accueillir une vingtaine de membres du monde entier dans le cadre de cette réunion afin d'aborder différentes questions liées aux fonds communs de placements.

L'Autorité est l'un des membres fondateurs de l'OICV et participe activement à tous ses groupes de travail, notamment au comité permanent n° 5. L'OICV est reconnue comme la principale organisation d'autorités de réglementation des valeurs mobilières à l'échelle mondiale. Ses membres réglementent plus de 90 % des marchés des valeurs dans plus de cent territoires. L'OICV est le forum de coopération des autorités en valeurs mobilières le plus important au monde.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- collaborer à la promotion d'une réglementation de qualité qui préserve l'équité, l'efficacité et la stabilité des marchés;
- échanger des connaissances pour contribuer à l'essor des marchés nationaux;

- collaborer pour fixer des normes et instaurer une surveillance efficace des opérations internationales sur valeurs mobilières;
- coopérer en vue de favoriser l'intégrité des marchés grâce à l'application rigoureuse des normes et à la répression efficace des infractions.



Les experts externes qui ont été invités par l'Autorité à participer à la table ronde: M^{me} Joanne De Laurentiis, présidente de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), M. Éric Lapierre, président du Conseil des fonds d'investissement du Québec (CFIQ), M. Alain Leclerc, président de l'Association française de la gestion financière en France, M. Jarkko Syyrilä, directeur de l'*International Relations, Investment Management Association* (IMA) du Royaume-Uni et M^{me} Karrie McMillan, General Counsel de l'Investment Company Institute (ICI) des États-Unis.

Le comité permanent n° 5 de l'OICV se compose de membres provenant des vingt pays suivants : le Canada (Autorité et la CVMO), les États-Unis (la SEC et la CFTC), le Mexique, le Brésil, la Chine, Hong Kong, l'Inde, le Japon, l'Australie, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Irlande, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Luxembourg et Jersey. Le comité a pour mandat d'étudier notamment les questions relatives aux fonds d'investissement, dont les fonds de couverture, les fonds de fonds de couverture, les fonds négociés en bourse, à l'information à fournir au moment de la souscription, au capital investissement et aux prêts hypothécaires à risque.

[Retour au sommaire](#)

NOUVELLE DE L'AUTORITÉ

FONDS POUR L'ÉDUCATION ET LA SAINTE GOUVERNANCE - DES MODIFICATIONS SONT APPORTÉES AU FONDS

Madame Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation, est heureuse d'annoncer d'importantes modifications apportées au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (anciennement nommé Fonds réservé à l'éducation et à la promotion de la gouvernance). Ces modifications font suite à l'adoption récente de la Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives.

Outre le changement de nom, la nouvelle Loi introduit deux modifications majeures. D'abord, elle assure la pérennité du Fonds en permettant de nouvelles entrées de sommes provenant d'amendes, de pénalités et de sanctions administratives perçues par l'Autorité en vertu des lois dont elle est responsable. Ensuite, elle donne au Fonds un caractère multisectoriel, ce qui lui permettra de soutenir des projets dans tous les domaines liés à la mission de l'Autorité.

« Le Fonds est un outil privilégié d'éducation et d'avancement des connaissances » a déclaré Anne-Marie Poitras. « En soutenant des initiatives variées allant de la recherche universitaire à des projets communautaires de sensibilisation et à l'autonomie financière des jeunes, le Fonds permet à l'Autorité d'apporter une contribution notable et de jouer un rôle significatif dans l'amélioration des connaissances en matière financière au Québec.», a-t-elle ajouté.

Rappelons que le Fonds vise à apporter un soutien financier à des projets axés sur l'un ou les quatre volets d'intervention suivants : la protection des investisseurs, l'éducation des investisseurs, l'amélioration des connaissances et la promotion de la gouvernance.

Depuis sa création, le Fonds a versé près de 5 millions de dollars à 46 projets. La liste complète de ces projets, ainsi que leur description, est disponible sur le [site Web de l'Autorité à la rubrique du Fonds à l'éducation et à la saine gouvernance.](#)

Documents À consulter

L'Autorité des marchés financiers est heureuse d'annoncer la publication des rapports suivants : *Rapport sur les assurances 2007*, *Rapport annuel sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne 2007* et le *Rapport sur les coopératives de services financiers 2007*. Ces rapports ont été déposés à l'Assemblée nationale par la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget.

Nous vous invitons à consulter ces rapports sur [le site Web de l'Autorité.](#)

[Retour au sommaire](#)



L'AUTORITÉ ACTIVE DANS SON MILIEU

14^e Conférence de Montréal



Jean St-Gelais,
Président-directeur-général de l'Autorité

Du 9 au 12 juin dernier, l'Autorité était fière partenaire de la 14^e Conférence de Montréal qui a eu lieu au Hilton Bonaventure. C'est sous le thème *La grande transition : maîtriser le changement*, que se sont réunis des conférenciers nationaux et internationaux de renom, des personnalités et experts invités dans le cadre d'un des plus importants forums économiques des Amériques.

L'Autorité a parrainé la journée du 9 juin, sous le thème *L'économie internationale en transition*. En plus d'être un partenaire de prestige de la Conférence de Montréal,

l'Autorité a proposé également son propre forum sous le thème : « La bourse du carbone : solution ou illusion? » avec la participation de messieurs Luc Bertrand, président et chef de la direction de la Bourse de Montréal et chef adjoint de la direction du Groupe TMX, Michael K. Dorsey, assistant-professeur en études environnementales au Dartmouth College (États-Unis) ainsi que Dr Christoph Böhringer, de la Chaire de politique économique de l'Université d'Oldenbourg (Allemagne).

Le président-directeur général de l'Autorité, monsieur Jean St-Gelais, a participé et prononcé une allocution lors de la plénière d'ouverture en compagnie de messieurs Gil Rémillard, président du forum, ainsi que Gérald Tremblay, maire de Montréal. Ce forum a réuni de nombreux invités de marque. Parmi ceux-ci, notons en autres, la présence de monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, de monsieur Dominique Strauss-Kahn, directeur général du Fonds monétaire international, de monsieur Paul Volcker, ex-président du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed), ainsi que de monsieur Haruhiko Kuroda, président de la Banque asiatique de développement.

[Retour au sommaire](#)

L'AUTORITÉ VOUS CONSEILLE

Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires!

L'Autorité des marchés financiers conseille les consommateurs dans la lutte contre la fraude financière

L'Autorité des marchés financiers lance un nouveau guide mis gratuitement à la disposition des consommateurs afin de les aider à éviter la fraude. La publication de ce guide fait suite à une récente étude des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) qui révèle que près de deux Canadiens sur cinq ont reçu, à un moment ou à un autre de leur vie, une proposition de placement d'apparence frauduleuse. L'étude révèle également que seulement 17 % des gens ont dénoncé la dernière tentative de fraude dont ils ont fait l'objet.

Le nouveau guide de l'Autorité présente les étapes qu'un consommateur sollicité pour un placement devrait suivre pour déterminer s'il y a un risque de fraude. Un aide-mémoire détachable est inclus à la fin du document. Le guide présente également dix fraudes fréquemment employées pour soutirer de l'argent aux consommateurs.

Rappelant que l'étude des ACVM indique que plus d'un million de Canadiens ont déjà été victimes d'une fraude financière, M^{me} Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité, rappelle : « Nous sommes en mesure de faciliter l'accès à de l'information pertinente, objective et vulgarisée aux épargnants qui souhaitent être soutenus dans leurs démarches. Nous conseillons aussi fortement aux consommateurs de dénoncer à l'Autorité des marchés financiers les tentatives de fraude dont ils sont victimes. Ces dénonciations peuvent éviter la multiplication des victimes de fraude. Combattre la fraude, c'est l'affaire de tous ! »

Les consommateurs peuvent se procurer gratuitement leur guide personnel contre la fraude ***Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires !*** en communiquant avec le Centre de

renseignements de l'Autorité ou par téléchargement sur le [site Web de l'Autorité](#).

L'Autorité invite les consommateurs à consulter son site Web qui contient une section complète sur la fraude où sont notamment abordés les sujets suivants :

- [Avant d'investir, renseignez-vous!](#)
- [La fraude REER](#)
- [Prenez garde à la fraude en valeurs mobilières](#)

Bonne lecture!

[Retour au sommaire](#)

L'AUTORITÉ VOUS INFORME

Trois projets de lois adoptés

Au cours de la dernière session parlementaire, l'Assemblée nationale a adopté trois projets de loi concernant le secteur financier présentés par la ministre des Finances, madame Monique Jérôme-Forget : la *Loi sur le transfert de valeurs mobilières et d'autres actifs financiers*, la *Loi modifiant la Loi sur l'Autorité des marchés financiers et d'autres dispositions législatives* et la *Loi sur les instruments dérivés*.

Pour en savoir plus au sujet de ces projets de lois nous vous invitons à consulter [le site Web de l'Assemblée nationale](#).

[Retour au sommaire](#)

Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des communications de l'Autorité des marchés financiers.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier
4^e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337

Montréal

800, square Victoria, Tour de la Bourse
22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337

Autres régions : 1 877 525-0337

Courriel : info@lautorite.qc.ca

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web: www.lautorite.qc.ca.

[Retour au sommaire](#)